



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux,

Et le quinze décembre à 19h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit décembre 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEQUER, Maire

Présents : M. Eric THERRY, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjointe
M. Jacques LETELLIER, Mme Karen RIANO, M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Alain BROCHARD, Mme Launna RENARD, M. Franck LAGNIAUX, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Thierry BOLLER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Paule LAMOTTE Pouvoir à M. Philippe MARCOT, M. Serge LOPEZ Pouvoir à M. Jacques LETELLIER, M. Olivier GAL, Pouvoir à M. Eric THERRY, Mme Sandrine LENTZ Pouvoir à M. Thierry BOLLER.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

407.5- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDES A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES (FDAIC) POUR L'EQUIPEMENT EN VEHICULE ELECTRIQUE DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur Therry informe le conseil municipal que dans le cadre du fonds départemental aides à l'investissement des collectivités, le Département du Val d'Oise finance l'équipement en véhicules des polices municipales. Un dossier de demande de subvention est possible tous les 3 ans. Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la commune souhaite équiper la Police Municipale d'un véhicule électrique sérigraphié.

La présente délibération vise à solliciter l'aide financière du département.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDES A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES (FDAIC) - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES VEHICULES DE POLICE MUNICIPALE

Coût prévisionnel HT	DEPENSES	RECETTES
Dacia spring + accessoires (sérigraphie, rampe...)	18 421,47 €	FDAIC : 25% plafonné à 40 000 € HT/Véhicule 4 605,37 €
		État : Bonus écologique 4 000,00 €
		Commune 9 816,10 €
Total dépenses :	18 421,47 €	Total recettes : 18 421,47 €

Le conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

- POUR (22)
- CONTRE (1)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente demande de subvention.

Le secrétaire

Le Maire,